

**ASSEMBLÉE NATIONALE**7 décembre 2023

---

**CONTRÔLER L'IMMIGRATION, AMÉLIORER L'INTÉGRATION - (N° 1943)**

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 1212

présenté par

Mme Genevard, Mme Bonnivard, M. Dumont, M. Pauget, M. Bourgeaux, Mme Valentin,  
M. Hetzel, Mme Corneloup, Mme Bazin-Malgras, M. Ray, M. Brigand, M. Cordier, M. Jean-Pierre Vigier, M. Le Fur et M. Neuder

---

**ARTICLE 1ER C**

Compléter l'alinéa 2 par les mots :

« , et à terme, à accompagner ses enfants dans l'apprentissage de la langue française. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

L'intégration est fortement favorisée par l'implication des parents dans la transmission de la culture et de la langue du pays d'accueil. Toutes les évaluations concluent à l'importance de la pratique de la langue française dans la famille pour l'acquisition du vocabulaire et de la culture. La réussite de l'apprentissage de la lecture en CP y est très directement corrélée. En outre, les élèves allophones sont particulièrement exposés à l'échec scolaire, car contrairement aux autres, ils n'ont pas la chance de bénéficier d'un bain linguistique au sein de leur foyer. En faisant référence aux enfants, cet amendement vise à enrichir la rédaction de l'article 1er C, afin d'inviter les étrangers, qui rejoignent notre pays au titre du regroupement familial, à maîtriser la langue en vue d'accompagner leurs enfants dans cet apprentissage.